



ORGANISATION DES VILLES DU PATRIMOINE MONDIAL
ORGANIZATION OF WORLD HERITAGE CITIES
ORGANIZACIÓN DE LAS CIUDADES DEL PATRIMONIO MUNDIAL
منظمة مدن التراث العالمي
ORGANIZAÇÃO DAS CIDADES DO PATRIMÓNIO MUNDIAL

ICOMOS

Nouveau partenariat ICOMOS - OVPM : signature d'un protocole d'entente

Oaxaca de Juárez (Mexique), le 19 novembre 2013 – Lors du XII Congrès mondial de l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM), le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et l'OVPM ont signé un protocole d'entente portant sur un cadre de collaboration pour les domaines d'intérêt communs en vue de la conservation du patrimoine culturel des villes du patrimoine mondial.

Ce nouvel accord permettra à deux organisations majeures du milieu du patrimoine de partager leur savoir-faire administratif et scientifique. L'entente établit un cadre de coopération entre l'ICOMOS et l'OVPM qui s'appliquera notamment à des activités de mise en valeur du patrimoine et des activités de recherche sur le patrimoine.

Le Président sortant de l'OVPM et maire de Beemster, aux Pays-Bas, M. Harry N.G. Brinkman, était on ne peut plus fier de signer cette entente qui représente un legs à l'organisation qu'il a dirigée pendant 6 ans : « L'OVPM est une organisation de leadership et d'entraide qui agit dans le bénéfice de ses villes membres. Je suis très heureux que nous soyons parvenus à nous entendre avec un réseau aussi crédible que l'ICOMOS. Il s'agit pour nous d'un outil à très haute valeur qui nous permettra de créer un lien plus fort entre municipalités et experts du patrimoine. »

En faisant référence à ce protocole d'entente, le Président de l'ICOMOS, M. Gustavo Araoz, a souligné l'importance de l'OVPM comme étant le seul forum qui rassemble les maires et les responsables de la gestion de la valeur universelle exceptionnelle des villes historiques qui ont le privilège d'être inscrites sur la Liste du patrimoine mondial. Il a ajouté que « l'ICOMOS se félicite de ce protocole d'entente avec l'OVPM car il représente un outil majeur qui nous permettra d'intensifier et de pérenniser notre coopération visant à renforcer la protection et la meilleure utilisation du patrimoine culturel urbain. »

À propos du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS)

Organisation non-gouvernementale, à but non lucratif, l'ICOMOS a pour mission de promouvoir la conservation, la protection, l'utilisation et la mise en valeur du patrimoine culturel à travers le monde. Elle se consacre à l'élaboration des doctrines, à l'évolution et la diffusion de la connaissance, à l'amélioration des techniques de conservation et à la sensibilisation à l'importance du patrimoine. En tant qu'organisation consultative du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICOMOS examine les propositions d'inscription et donne des avis sur l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Elle rassemble plus de 12 100 membres provenant de plus de 133 pays, et bénéficie de plus de 100 Comités Nationaux et 28 Comités scientifiques internationaux.

À propos de l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM)

Fondée le 8 septembre 1993, à Fès au Maroc, l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM) rejoint plus de 250 villes ayant sur leur territoire un site inscrit par l'UNESCO sur la Liste du patrimoine mondial. Les objectifs principaux de l'OVPM sont : la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial; encourager la coopération et l'échange d'information et d'expertise ayant trait à la conservation et à la gestion du patrimoine; développer un sens de la solidarité parmi ses villes membres.

Renseignements

Gaia Jungeblodt
Directeur
Conseil International des Monuments et des Sites
(ICOMOS)

Courriel: gaia.jungeblodt@icomos.org
Tel. + 33 (0) 1 45 67 67 70
www.icomos.org

Xavier Turcotte Savoie
Administrateur de programmes
Organisation des villes du patrimoine mondial
(OVPM)

Courriel : xturcottesavoie@ovpm.org
Tél : 1-(418)-692-0000
www.ovpm.org